

Analyse



Analyse des données  
statistiques 2015

Réseau **Financité**  
Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

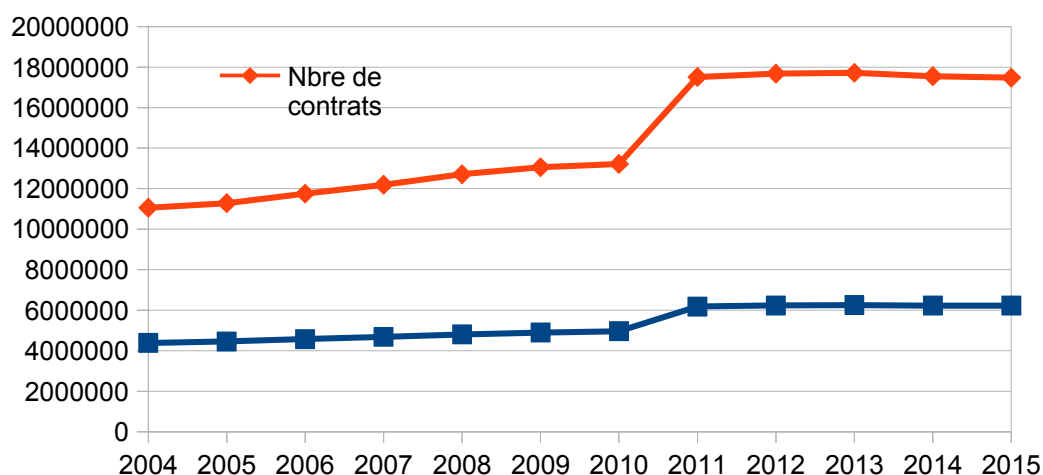
Chaque année à la même période, la Banque Nationale de Belgique, publie les chiffres de la Centrale des Crédits aux particuliers.

## 1 Évolution générale du marché du crédit aux particuliers

Cette section présente les évolutions générales du marché du crédit aux particuliers. Les caractéristiques des contrats défaillants seront abordées dans la seconde section.

### 1.1 Nombre de clients, de crédits, et de crédits par client

#### Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre de contrats



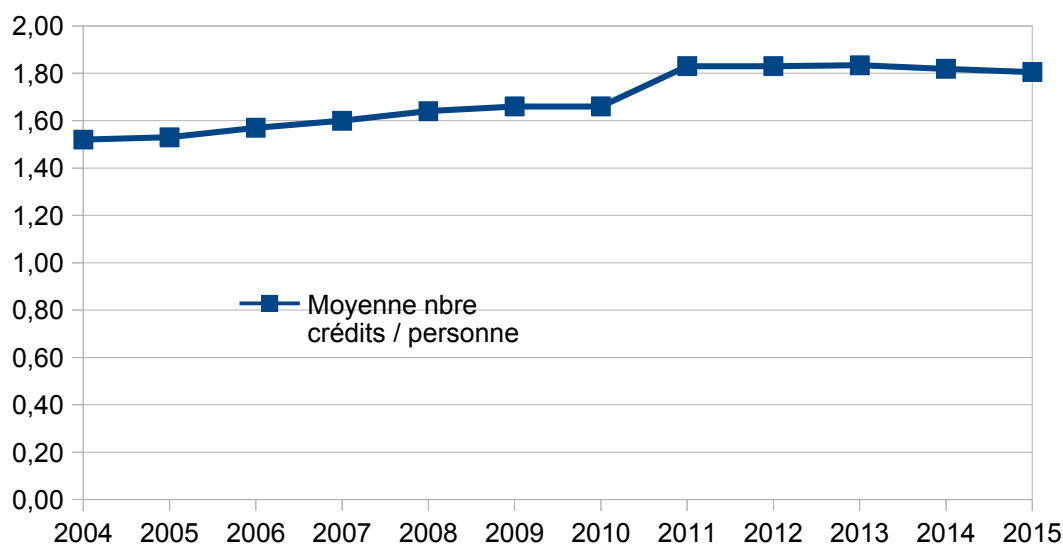
**En 2015 le léger recul amorcé en 2014 du nombre d'emprunteurs se poursuit !**  
**Graphique 1 - Évolution du nombre de personnes et de contrats enregistrés**

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2014  
Calculs : Réseau Financité

Pour la deuxième année consécutive, on observe en 2015 un tassement du nombre total d'emprunteurs (recul de 4.499) et une réduction du nombre de contrats d'un peu moins d'un pour cent (-0,7 % en 2015, -1,2% en 2014).

## Graphique 2 - Évolution du nombre moyen de contrats par emprunteur

Comme en 2014, le nombre de crédits par emprunteur diminue très légèrement. Il est en 2015 de 1,81 contre 1,83 entre 2011 et 2013.



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2015  
Calculs : Réseau Financité

## 1.2 Caractéristiques des contrats

### 1.2.1 Type de crédits

En 2015, les formes de crédits les plus octroyées sont les prêts hypothécaires (37,2%) et les prêts à tempérament (35,7%). Les nouveaux prêts hypothécaires ont augmenté de 40 % par rapport à 2014. Comparé à 2014, la part toujours dominante des ouvertures de crédit subit toutefois une seconde diminution, pour représenter 56,7 % des crédits en cours fin 2015.

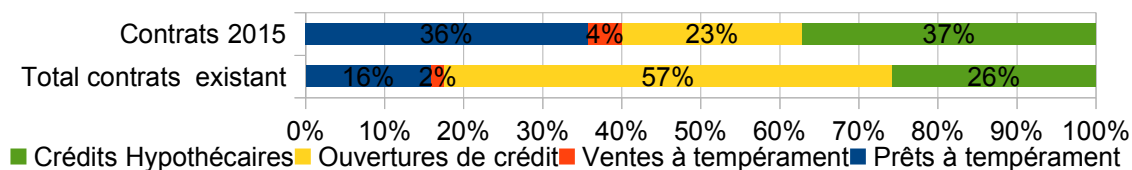
Les contrats en cours sont : des ouvertures de crédit (56,7 %), des contrats hypothécaires (25,8 %), des prêts à tempérament (15,9 %) et, enfin, les ventes à tempérament (1,6 %).

Depuis 2012, les nouveaux prêts et ventes à tempérament, tout comme les prêts hypothécaires, progressent en termes de parts de marché, et ce, malgré un tassement des prêts et ventes à tempérament en 2015.

À l'inverse, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit (22,7 %) est inférieur à leur part de marché (56,7 %), et subit une diminution significative depuis 2011 (alors de 74,4 %).

Cette année, le nombre de nouveaux contrats hypothécaires (37,2%), est quant à lui, supérieur de 12 points à sa part de marché (25,8%). Les explications d'une telle croissance reposent, selon la BNB, sur la faiblesse des taux d'intérêts et sur le nombre de refinancements que ces taux auront motivé (un refinancement apparaît en effet comme un nouveau contrat).

**Graphique 3 - Répartition du total des contrats existants et des nouveaux contrats classés par type (en % du total).**



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2014

Calculs : Réseau Financité

### 1.2.2 Montants moyens des crédits

À l'exception du crédit hypothécaire, dont le montant moyen augmente cette année de manière significative, les autres formes de crédit observent soit une baisse, soit une hausse modeste.

**Tableau 4 - Montant moyen des contrats en cours par type.**

	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Montant moyen contrats en cours	17.133	5.106	2.671	88.736

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2015

Calculs : Réseau Financité

## 2 Évolution générale des défauts de paiement des particuliers

Les caractéristiques des contrats dénoncés pour défaillance auprès de la Centrale des crédits permettent d'analyser les caractéristiques de l'endettement des particuliers. Cette section est limitée à une description de l'évolution des contrats défaillants. Au sein de la section qui suit, les caractéristiques des contrats défaillants seront analysées plus précisément, afin de favoriser une prévention du surendettement plus efficiente.

## 2.1 Hausse du nombre de clients et de crédits défaillants

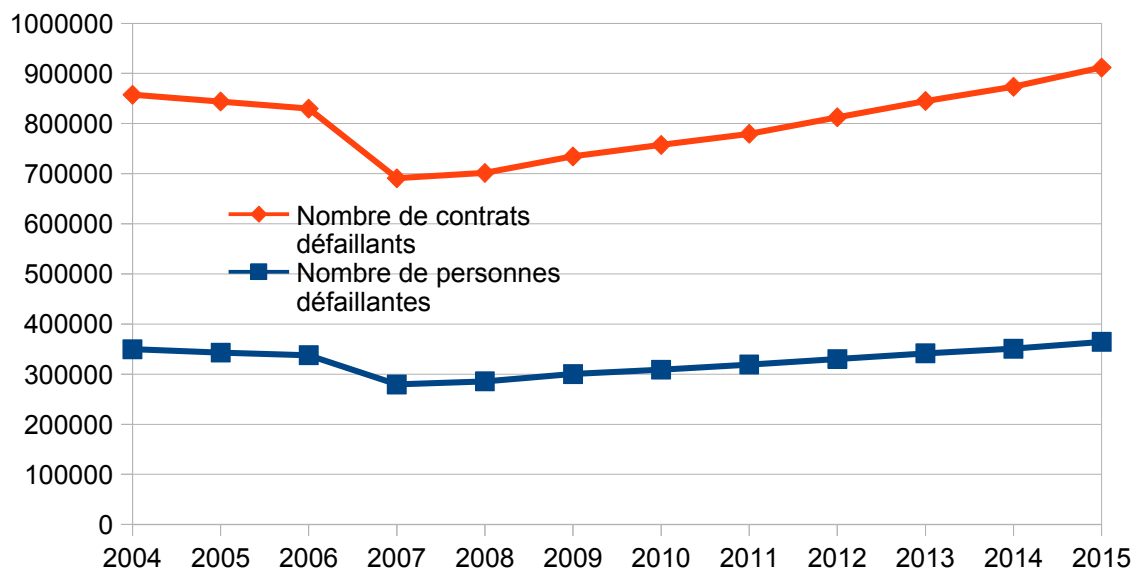
**Hausse tant en nombre absolu qu'en pourcentage d'emprunteurs et de crédits défaillants : en 2015 ces hausses sont plus marquées**

Depuis 2009, le nombre de contrats défaillants et de clients en défaut de paiement augmente de façon constante. Cette tendance indique que les ménages ont de plus en plus de mal à rembourser leurs crédits.

Fin 2015 : 364 385 emprunteurs sont défaillants (+3,9 % en 2015, contre +2,7% en 2014), 547.515 contrats en défaut (+4,7 % en 2015 contre +3,8% en 2014).

La lecture du graphique ci-dessous illustre la hausse du nombre de crédits défaillants et du nombre de personnes défaillantes. Cette hausse est continue depuis 2007. Depuis 2009, la hausse du nombre de personnes et de contrats défaillants a été plus importante que la hausse respective du nombre d'emprunteurs et de contrats<sup>1</sup>.

**Graphique 5 - Évolution du nombre de personnes et de contrats défaillants enregistrés auprès de la Centrale des crédits aux particuliers**



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2015  
Calculs : Réseau Financité

<sup>1</sup> Rappelons le changement méthodologique de 2011 qui nous empêche de considérer l'évolution en 2011 comme une donnée homogène et donc comparable. Données détaillées : tableau 1 des annexes

## 2.2 Hausse du montant des arriérés

**Hausse du montant total des arriérés (tout crédits confondus) : +1,4 %**  
**Mais réduction ... du montant des arriérés par contrat: -3,1 % (5.758 €),**

Retrouvez toutes  
nos analyses sur  
[www.financite.be](http://www.financite.be)

Si on distingue l'évolution des arriérés par type de crédit, seul ceux des crédits hypothécaires progressent (+5,4%), alors qu'ils reculent pour les ventes à tempérament (-9,1%) et pour les ouvertures de crédit (-5,9%)

**Tableau 6 - Évolution des montants arriérés**

	2008	2009	2010	2011 <sup>2</sup>	2012	2013	2014	2015
<b>Arriérés, Montant exigible</b>	1.856.000	2.155.000	2.419.000	2.549.000	2.722.000	2.964.000	3.108.000	3.152.829
Évolution en %		+16 %	+12 %	+5 %	+6,8 %	+8,89 %	+4,9 %	+1,4 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2008-2015  
Calculs : Réseau Financité

L'ensemble des données résumées ci-dessus nous indique que :

- Le nombre de contrats par emprunteur se tasse légèrement, et atteint 1,80.
- La proportion d'emprunteurs défaillants continue de croître en 2015, comme c'est le cas depuis 2009, pour atteindre 5,84 % (soit 3,8% de la population).
- La proportion de contrats défaillants continue de croître en 2015, comme c'est le cas depuis 2009, pour atteindre 4,9 %.
- Le montant moyen des arriérés par emprunteur défaillant amorce une réduction cette année (-2,4 % en 2015) et atteint la somme de 8.652€.
- Les montants moyens des arriérés pour les prêts hypothécaires sont de 40.451€ (soit une augmentation de de 5,4 % en 2015)

L'endettement problématique causé par le crédit s'amplifie donc encore cette année. La réduction du montant d'arriéré moyen étant en effet principalement due à la hausse du nombre de défauts relatifs à une ouverture de crédit. Type de crédit dont les montants sont généralement faibles (suite à l'entrée en vigueur du délai de zérotage).

Les recommandations répétées par le Réseau Financité depuis plusieurs années, quant aux développements à entreprendre au sein de la Centrale des Crédits aux particuliers, restent plus que jamais d'actualité.

<sup>2</sup> Voir note de bas de page n°1

## 3 Caractéristiques des défauts de paiement

### 3.1 Type de contrats

Il y a différentes façons d'analyser les défauts de paiements en fonction des types de contrats.

En effet, les données peuvent être analysées individuellement (en regardant uniquement un certain type de contrat) ou au contraire replacées dans leur environnement (on parlera, par exemple, de parts de marché).

Les exemples ci-dessous illustrent les différences intrinsèques de ces différentes approches :

- Le taux de défaillance d'un type de contrat (par exemple : près d'un contrat de prêt à tempérament sur 10 est défaillant).
- La part de contrats défaillants d'un certain type par rapport aux autres (par exemple : les ouvertures de crédits défaillantes comptent pour 57 % de l'ensemble des contrats défaillants).

Le premier est le reflet de la nature d'un produit ou de son mode de distribution (l'ouverture de crédit est un produit « potentiellement dangereux<sup>3</sup> » pour les personnes aux revenus faibles et ou variables – notamment car sa souplesse d'utilisation induit une perte de rigueur dans la gestion nécessairement très tendue d'un budget serré, ce qui souvent ouvre la porte à des dérapages – ce phénomène étant aggravé par le fait qu'à l'instar des prêts à tempérament, ils sont largement distribués par des institutions non bancaires dont les pratiques commerciales tolèrent un taux plus important de défauts et dès lors a des pratiques de ventes plus agressives et globalement moins responsables), , tandis que le second permet de mesurer l'importance quantitative des défauts de paiements entre les différents produits.

#### 3.1.1 Taux de défaillance/d'arriéré

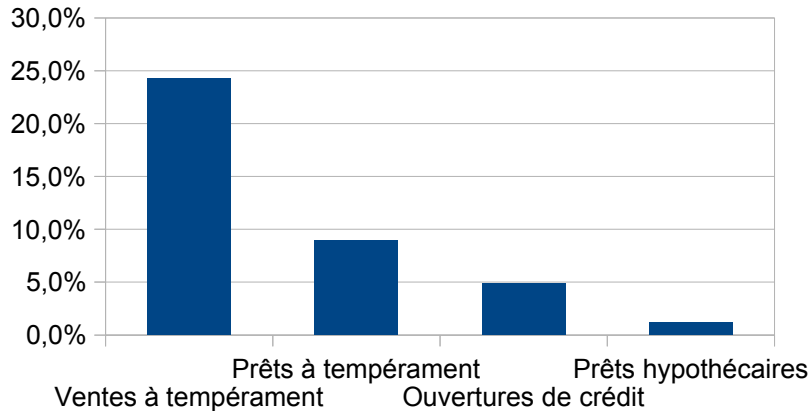
**24 % des contrats de vente à tempérament et près de 9 % des ventes à tempérament sont défaillants.**

Le graphique ci-dessous montre que 24 % des ventes à tempérament sont en défaillance, ce qui représente le taux de défaillance le plus élevé. Les prêts à tempérament présentent également un score de défaillance élevé : 8,9 %. Toutefois, ces deux types de crédit ne représentent « que » 17,5 % du marché du crédit. Malheureusement, le taux de défaillance des ouvertures de crédit est inutilisable car très largement sous évalués: les ouvertures de crédit non actives ne sont pas retirées pour ce calcul.

---

<sup>3</sup> O. Jérusalmy, juin 2011, « Les ouvertures de crédit: pour quoi faire? », Réseau Financité, disponible sur le lien suivant : <https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/1795.pdf>

## Graphique 7 - Taux de défaillance par type de crédit en 2015



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2015  
Calculs : Réseau Financité

### 3.1.2 Part des contrats défaillants

**57 % des crédits défaillants sont des ouvertures de crédit, taux toujours en hausse malgré un recul de ce marché en 2014 et 2015 !**

Le plus grand nombre de contrats défaillants provient des ouvertures de crédit (57 %). Ce chiffre nous semble d'autant plus important que le taux de défaillance des ouvertures de crédit (4,9 %) est sous-estimé. En effet, un certain nombre d'entre elles sont inactives, mais sont tout de même considérées comme crédits sans défaut de remboursement dans les statistiques.

*Il semble dès lors essentiel que la Centrale des crédits différencie les ouvertures de crédits actives de celles qui ne le sont pas. Cela permettrait d'avoir une analyse correcte de leur taux de défaillance.*

## 3.2 Type de prêteur

La Centrale des crédits distingue, parmi les prêteurs agréés, les banques (agréées par la Banque nationale de Belgique) des autres types de prêteurs. Dans son rapport, les banques sont dénommées « établissements de crédit » et les autres « autres institutions ». La même terminologie a été adoptée dans cette analyse.

### 3.2.1 Nombre et montants des crédits défaillants par type de prêteur

**Les organismes non bancaires sont responsables des taux de défaillance les plus élevés.**



Tout type de crédit confondu, 4,9 % des crédits sont défaillants (+4,7 % en 2015 contre +5 % en 2014).

Or les « autres institutions » poussent ces statistiques nettement à la hausse : 7,96 % des crédits octroyés par elles sont défaillants.

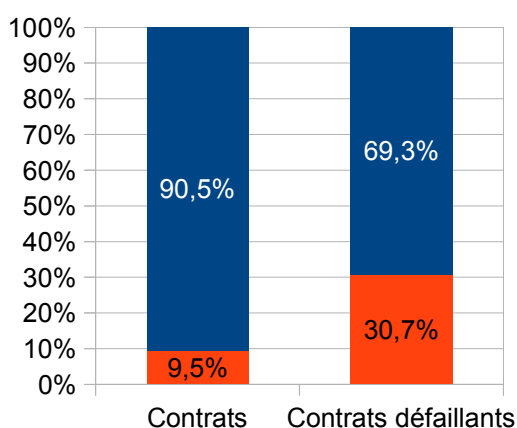
Comme nous l'avons déjà souligné en ce qui concerne les statistiques de 2012 à 2014, cela porte à croire que ces institutions sont moins attentives aux risques de surendettement.

Les graphiques ci-dessous confirment cette donnée : alors que 37,6 % des ouvertures de crédits accordées sont imputables aux « autres institutions », celles-ci sont responsables de 57,1 % des ouvertures de crédits défaillantes. De même, alors qu'à peine 9,5 % des prêts hypothécaires sont consentis par d'autres institutions, celles-ci sont responsables de 30,7 % des prêts hypothécaires défaillants.

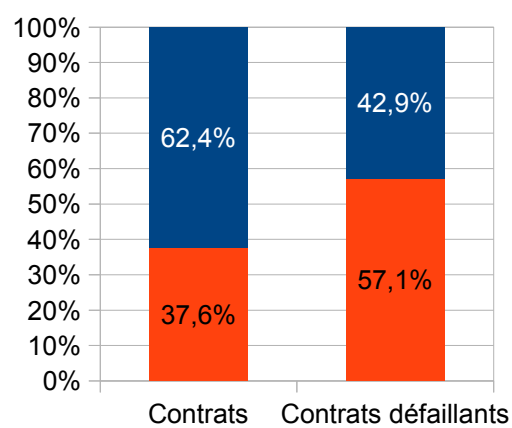
Les banques ont octroyé 7.523.855 des crédits en cours au 31/12/2015 (77% du marché) et les autres institutions les 3.724.893 (33% du marché). Quant aux crédits en défaut de paiement, les banques en assument 251.189 (45,9% des défauts) et les autres institutions 296.326 (54,1% des défauts). Globalement, le risque d'avoir un défaut de paiement est 2.38 fois plus grand quand on sollicite un crédit auprès d'un organisme non bancaire que si on l'avait fait en banque. Cela illustre non seulement des pratiques différentes, des produits différents, mais aussi des publics ciblés différents.

**Graphique 8 - Part des crédits hypothécaires et ouvertures de crédits en cours et défaillants par type de prêteur**

## Contrats hypothécaires



## Ouvertures de crédit



■ Autres institutions  
■ Établissements de crédit

■ Autres institutions  
■ Établissements de crédit

Source : BNB, Centrale des crédits aux

particuliers, Statistiques 2015  
Calculs : Réseau Financité

*Ces différences significatives sont la preuve que les acteurs du marché n'ont pas tous la même compréhension ni la même pratique du crédit « responsable ». Elles illustrent également qu'il est possible de fournir des crédits de manière profitable tout en limitant le nombre de défaut. La Centrale des crédits devrait fournir des statistiques quant à l'identité des prêteurs (et l'intervention éventuelle d'intermédiaires), tant sur le nombre total de contrats que sur le nombre de contrats défaillants. Étant donné le nombre important de prêteurs agréés, elle devrait fournir ces statistiques à tout le moins pour les prêteurs les plus importants (par exemple, ceux qui comptent pour plus d'1 % du nombre de contrats).*

Notons également que ces autres institutions octroient la grande majorité des ventes à tempérament (89,8%). Or, il s'agit du type de prêts présentant le taux de défaillance le plus élevé. Raison de plus pour se pencher sur l'identité et les pratiques de ces acteurs.

### 3.3 En fonction du nombre de contrats

**Le taux de défaillance est plus élevé pour les personnes qui ont souscrit 1 à 2 contrats<sup>4</sup>.**

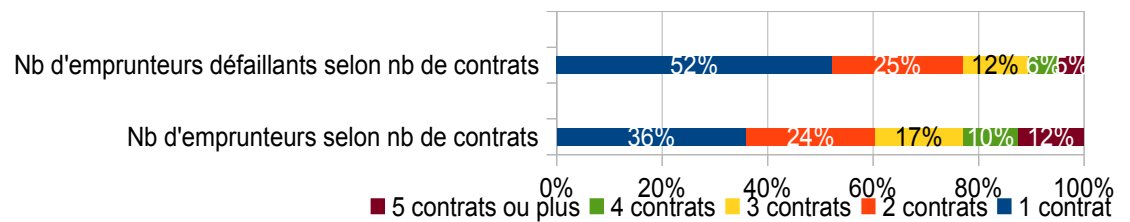
On constate que les défauts de paiement apparaissent en majorité dans des situations où le nombre de crédits reste limité. Cela reflète-t-il une fragilisation de la clientèle ? Une inadéquation des crédits accordés à un certain type de consommateur – on pense au prêt à tempérament et aux ouvertures de crédit qui en volume représentent une

<sup>4</sup> Cette rubrique, publiée dans l'analyse des données de 2014, a intégré des données erronées, qui ont impacté les commentaires de manière fallacieuse : la rubrique de cette année reflète de plus près la réalité.

part de marché importante tant des crédits que des défaillances. Or, l'ouverture de crédit, quand elle génère une défaillance, signale plus logiquement une précarité financière importante, quand on sait que ce crédit souple et de faible montant devrait, selon les dires des prêteurs, ne pas soulever de problèmes.

Une analyse approfondie de ces situations : quel type de crédit prédomine ? De quels montants ? Nous en apprendrait beaucoup sur la réalité financière de nombreux emprunteurs.

### Graphique 9 - Pourcentage de personnes défaillantes en fonction du nombre de contrats



Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2015  
Calculs : Réseau Financité

## 4 Mesures du surendettement

Plus restrictives que les données relatives aux contrats défaillants, **les données relatives au règlement collectif de dettes constituent un indicateur du niveau de surendettement** des ménages en Belgique. En effet, les personnes qui ont recours au règlement collectif de dettes sont dans une situation de surendettement avérée.

Cependant, un nombre important de situations de surendettement sont réglées à l'amiable, entre autres avec l'aide de médiateurs de dettes agréés, mais également avec l'aide de médiateurs non agréés, ainsi qu'avec l'aide d'avocats, de notaires et d'huissiers. Par ailleurs, tous les ménages en situation de surendettement ne font pas appel à ces professionnels. Malheureusement, nous ne disposons pas de données permettant de mesurer avec précision le nombre de personnes faisant appel aux services des différents professionnels.

### 4.1 Évolution du surendettement

**Hausse modérée du nombre d'avis d'admissibilité en règlement collectif de dettes.**

Revenons sur les données du règlement collectif de dettes : le nombre d'avis d'admissibilité est constamment en hausse depuis 2008. Le rythme c'est toutefois infléchi à parti de 2013.

Notons que depuis 2008, parmi les dossiers admissibles, le nombre de règlements à l'amiable est toujours en hausse. En ce qui concerne le nombre de règlements judiciaires, celui-ci se stabilise après 4 années de diminution.

**Tableau 10 - Règlement collectif de dettes**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'avis d'admissibilité	70 167	78 147	87 125	94 863	101 155	107 103		
Évolution		+11,4 %	+11,5 %	+8,9 %	+6,6 %	+5,9 %		
Procédures en cours au 31/12			76.179	83.886	89.024	92.362	97.065	97.636
Dont suivis de règlements amiables			24.031	25.594	28.249	33.773	34.836	37.384
Dont suivis de règlements judiciaires			4.588	4.140	3.925	3.752	3.402	3.461

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2015

Calculs : Réseau Financement Alternatif

## 4.2 Nature des dettes

**Le règlement collectif de dettes est en partie utilisé par des personnes n'ayant pas de contrat de crédit.**

Les données du tableau suivant montrent que 28,6 % des personnes en règlement collectif de dettes n'ont pas de problème de remboursement de leur crédit(s) ou n'ont tout simplement pas de crédit en cours. Celles-ci rencontrent donc des difficultés à d'autres niveaux (paiement des soins de santé, des factures d'énergie et de téléphonie, de loyers, de dettes fiscales, etc).

*Une façon de prévenir le surendettement via ces autres sources, peut être le développement de services pré-payés. Néanmoins, il faudrait, dans ce cas, veiller à ce que les services de base tels la fourniture d'énergie reste accessible à toute personne et en particulier aux usagers faibles.*

**Tableau 11 - Règlement collectif de dettes (RCD) et nombre de contrats de crédit**

	RCD en cours	Pourcentage
Personnes sans contrat de crédit	21 312	21,8 %
Personnes avec un ou des contrats de crédit mais sans aucun retard de paiement	6 673	6,8 %
Personnes avec un contrat défaillant	21 989	22,5 %
Personnes avec deux contrats défaillants	18 672	19,1 %
Personnes avec trois contrats défaillants	13 472	13,8 %
Personnes avec quatre contrats défaillants	8 155	8,4 %
Personnes avec cinq contrats défaillants ou plus	7 363	7,5 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2015

## 5 Conclusions

- 2015 : le mal-endettement et le surendettement progressent, le phénomène n'est donc toujours pas enrayeré cette année
  - +4,7 % de contrats défaillants alors que le volume de contrats à diminué 0,7 %, en 2015 (2ème diminution consécutive)
  - +3,9 % d'emprunteurs avec un défaut de paiement (ce qui représente 5,84 % des emprunteurs soit 3,8% de la population)
  - 57 % des défauts de paiement correspondent à des ouvertures de crédit (+3 % en 2015)! Toujours plus malgré un recul du nombre de ce type de contrat en 2014 et 2015.
  - Qui génèrent le moins de défaut de paiement ? Proportionnellement, les « autres institutions » financières sont toujours les plus mauvais élèves!
- Nos recommandations, émises pour la première fois en 2013, restent donc malheureusement toujours aussi pertinentes. Mais avant cela, invitons la Centrale des Crédits aux particuliers à envisager très sérieusement de traiter ses données afin de pouvoir constituer un outil de simulation des taux de risque de défaut. Si les développements sont certes importants pour y parvenir, quel magnifique outil de prévention il pourrait devenir !

**Les statistiques de la Centrale ne permettent actuellement pas de connaître le niveau d'endettement réel d'un consommateur.** En effet, **pour des contrats défaillants, les données de la Centrale des crédits ne sont pas mises à jour**, or il semble primordial de pouvoir suivre l'évolution des arriérés de ces contrats en vue de mieux prévenir le surendettement.

En deuxième lieu, il nous semble important que la Centrale des crédits dispose de données permettant de **faire la différence entre les ouvertures de crédit actives et celles qui ne le sont pas, et qu'elle opère cette distinction dans ses rapports**. En effet, le taux de défaillance des ouvertures de crédit est totalement faussé de ce fait.

Troisièmement, les organismes non bancaires (appelés « autres institutions ») semblent avoir une **politique insuffisante en termes de prévention du surendettement**. D'une part, leur ratio de défaillance<sup>5</sup> sur les ouvertures de crédits et contrats hypothécaires est bien plus important que ceux des établissements bancaires. D'autre part, ces organismes sont les principaux acteurs sur le marché des prêts et des ventes à tempérament, qui présentent des taux de défaillance fort élevés. **Il est dès lors indispensable que la Centrale des crédits étudie et publie les informations quant à l'identité de ces établissements, ainsi que de leurs intermédiaires.**

---

<sup>5</sup> Nombre de contrats défaillants divisé par le nombre de contrats OU montant des arriérés divisé par les montants totaux prêtés.

Quatrièmement, il semble évident que la Centrale devrait fournir les informations détaillées sur la **situation des personnes ayant conclu 5 contrats ou plus**, plutôt que de regrouper tous ces cas en une seule catégorie, afin de pouvoir appréhender le ratio de défaillance en fonction du nombre précis de contrats. Il s'agit donc de communiquer le nombre de personnes ayant 6,7,8,9,10 contrats, ainsi que le nombre de personnes défaillantes dans ces différentes catégories. Pour de bonnes pratiques sur le marché, il pourrait être également utile de connaître quels acteurs réalisent ces 4ème, 5ème et Xème... prêts afin de vérifier la pertinence de leur analyse de risque, mais aussi sur la manière dont ils mettent en œuvre leurs obligations d'information et de conseil.

*Olivier Jérusalmy*  
*Janvier 2016*

## Annexes : évolution des données

**Tableau 1 - Évolution du nombre total de personnes et de contrats enregistrés auprès de la Centrale des crédits aux particuliers**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nombre de contrats</b>	6.830.213	7.179.204	7.512.130	7.903.687	8.157.065	8.253.320	11.326.958	11.437.787	11.465.814	11.325.503	11.248.748
Évolution en %	+2,30%	+5,10%	+4,60%	+5,20%	+3,20%	+1,18%	+37,2%	+0,9%	+0,2 %	-1,2 %	-0,7 %
<b>Nombre de contrats défaillants</b>	501.102	492.177	411.415	415.890	434.330	448.725	460.493	482.620	503.544	522.840	547.515
Évolution en %	-1,4%	-1,8%	-3,6%	+1,1%	+4,4%	+3,3%	+2,6%	+4,8%	+4,3 %	+3,8 %	+4,7 %
<b>Nombre d'emprunteurs</b>	4.454.925	4.574.224	4.684.232	4.807.023	4.899.920	4.963.644	6.181.461	6.236.412	6.251.558	6.226.566	6.231.065
Évolution en %	+1,6%	+2,7%	+2,4%	+2,6%	+1,9%	+1,3%	+24,5%	+0,9%	+0,2 %	-0,004 %	-0,0007 %
<b>Nombre de personnes défaillantes</b>	343.020	337.755	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129	341.416	350.635	364.385
Évolution en %	-1,9%	-1,5%	-5,8%	+2,2%	+5,1%	+2,8%	+3,3%	+3,5%	+3,4 %	+2,7 %	+3,9 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2005-2015

Calculs : Réseau Financité

**Tableau 2 - Évolution des pourcentages de contrats et de personnes défaillantes sur les populations totales respectives**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre moyen de crédits par emprunteur	1,53	1,57	1,6	1,64	1,66	1,66	1,83	1,83	1,83	1,82	1,81
Nbre contrats défaillants/nbre total de contrats	7,33%	6,86%	5,47%	5,26%	5,32%	5,44%	4,06%	4,21%	4,39%	4,61 %	4,86 %
Nbre de personnes défaillantes/nbre total d'emprunteurs	7,70%	7,38%	7,24%	7,16%	7,28%	7,36%	5,16%	5,29%	5,56%	5,63 %	5,84 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2005-2015

Calculs : Réseau Financité



**Tableau 3 - Évolution des montants moyens empruntés par type de crédit et par emprunteur**

	2004	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb emprunteurs	4.383.731	4.807.023	4.899.920	4.963.644	6.181.461	6.236.412	6.251.558	6.226.566	6.231.065
<b>Prêt à tempérament</b>									
Nb contrats	1394301	1493628	1536174	1564663	1642143	1.663.410	1.697.978	1.721.956	1.790.569
Montant (milliers €)	18258600	23780800	25166832	26250118	27985376	28.669.099	29.304.070	29.961.015	30.678.234
Montant moyen €	13.095	15.922	163.83	16.777	17.042	17.235	17.258	17.399	17.133
<b>Vente à tempérament</b>									
Nb contrats	346712	415187	399375	384381	358632	305.580	252.882	214.810	181.931
Montant (milliers €)	1.965.860	2.890.299	2.912.840	2.872.149	2.585.338	2.121.816	1.621.404	1.210.719	928.914
Montant moyen €	5.670	6.961	7.293	7.472	7.209	6.944	6.411	5.636	5.106
<b>Ouverture de crédit</b>									
Nb contrats	3019868	3704609	3850705	3801638	6636527	6.715.572	6.717.806	6.542.169	6.376.235
Montant (milliers €)	8195222	10981156	11432073	11922515	15029061	15.282.195	15.866.956	16.437.769	17.030.348
Montant moyen €	2714	2964	2969	3136	2265	2.276	2.362	2.513	2.670
<b>Crédit-bail</b>									
Nb contrats	5033	2730	1818	851	69	0	0	0	0
Montant (milliers €)	6661	3437	2672	1621	768	0	0	0	0
Montant moyen €	1323	1259	1470	1905	11130	0	0	0	0
<b>Crédit hypothécaire</b>									
Nb contrats	1913034	2287533	2368993	2501787	2689587	2.753.225	2.797.148	2.846.568	2.900.013
Montant (milliers €)	119532305	177121332	189508883	204378453	220383972	231.093.660	240.531.637	246.885.387	257.336.485
Montant moyen €	62483	77429	79996	81693	81940	83.936	85.992	86.731	88.736
<b>Montant moyen octroyé par emprunteur</b>									
	33751	44680	46740	49444	43029	44.443	45.960	47.267	49.105

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2015  
Calculs : Réseau Financé

**Tableau 4 - Évolution des montants moyens des arriérés par type de crédit et évolution du montant moyen des arriérés par emprunteur**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre pers défaillantes	343.020	337.755	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129	341.416	350.635	364.385
Arriéré (millions €)				1.856	2.155	2.419	2.549	2.722	2.964	3.108	3.153
<b>Montant moyen défaillant par emprunteur en défaut</b>											
	5365	5236	6360	6498	7176	7834	7988	8.254	8.681	8.865	8.652
<b>Prêts à tempérament défaillants</b>											
Nb contrats	191.833	184.042	152.817	154.199	161.002	163.765	163.462	162.067	161.880	161.349	160.282
Montant (milliers €)	861.715	838.562	881325	936.636	1.070.829	1.154.213	1.194.760	1.230.268	1.255.775	1.262.279	1.239.513
Montant moyen €	4.492	4.556	5.767	6.074	6.651	7.048	7.309	7.591	7.757	7.823	7.733
<b>Ventes à tempérament défaillants</b>											
Nb contrats	54.708	54.591	44.310*	43.628*	44.787*	46.207*	46.716*	46.254	45.864	44.932	40.092
Montant (milliers €)	73.800	65.237	59.134	57.309	59.269	62.311	63.236	60.750	57.289	53.214	47.490
Montant moyen €	1.349	1.195	1.335	1.314	1.324	1.349	1.354	1.313	1.249	1.185	1.077
<b>Ouvertures de crédit défaillantes</b>											
Nb contrats	208.082	209.265	186.597	190.335	200.151	210.241	221.281	243.790	263.460	282.554	309.432
Montant (milliers €)	294.784	293.771	296.533	308.322	340.737	376.402	414.300	459.304	474.262	487.397	502.159
Montant moyen €	1.417	1.404	1.589	1.620	1.702	1.790	1.872	1.884	1.800	1.725	1.623
<b>Crédits-bails défaillants (pour mémoire)</b>											
Nb contrats	4441	3867	3327	2621	1757	834	60	0	0	0	0
Montant (milliers €)	2269	2001	1781	1507	1059	639	256	0	0	0	0
Montant moyen €	511	517	535	575	603	766	4267	0	0	0	0
<b>Crédits hypothécaires défaillants</b>											
Nb contrats	42.038	40.412	24.364	25.107	26.633	27.678	28.974	30.509	32.340	34.005	33.709
Montant (milliers €)	607.691	568.800	538.371	552.065	682.977	825.553	876.701	971.452	1.177.106	1.305.496	1.363.667
Montant moyen €	14.456	14.075	22.097	21.988	25.644	29.826	30.258	31.841	36.398	38.391	40.454

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2005-2015  
Calculs : Réseau Financité

**Tableau 5 - Nombre de contrats par type, % de parts de marché par type ; nombre de défaillances par type, % de défaillances par type de contrat**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Prêt à tempérament</b>												
Tous Parts de marché	1.394.301 20,9 %	1.367.647 20,0 %	1.398.962 19,5 %	1.431.078 19,0 %	1.493.628 18,9 %	1.536.174 18,8 %	1.564.663 19,0%	1.642.143 14,5%	1.663.410 14,5%	1.697.978 14,8 %	1.721.956 15,2 %	1.790.569 15,9 %
Les défaillants* Parts des défaillances	201.693 39,7 %	191.833 38,2 %	184.042 37,4 %	152.816 37,1 %	154.199 37,1 %	161.002 37,1 %	163.765 36,5%	163.462 35,5%	162.067 33,6%	161.880 32,2 %	161.349 30,9 %	160.282 29,3 %
<b>Vente à tempérament</b>												
Tous Parts de marché	346.712 5,2 %	375.974 5,5 %	420.496 5,8 %	433.318 5,8%	415.187 5,3%	399.375 4,9%	384.381 4,7%	358.632 3,2%	305.580 2,7%	252.882 2,2 %	214.810 1,9 %	181.931 1,6 %
Les défaillants* Parts des défaillances	56.603 11,1 %	54.708 10,9 %	54.591 11,1 %	44.310 10,8%	43.628 10,5%	44.787 10,3%	46.207 10,3%	46.716 10,1%	46.254 9,6%	45.864 9,1 %	44.932 8,6 %	44.092 8,1 %
<b>Ouverture de crédit</b>												
Tous Parts de marché	3.019.868 45,2 %	3.037.770 44,5 %	3.213.403 44,8 %	3.433.937 45,7%	3.704.609 46,9%	3.850.705 47,2%	3.801.638 46,1%	6.636.527 58,6%	6.715.572 58,7 %	6.717.806 58,6 %	6.542.169 57,8 %	6.376.235 56,7 %
Les défaillants* Parts des défaillances	200.908 39,6 %	208.082 41,5 %	209.265 42,5%	186.597 45,4%	190.335 45,8 %	200.151 46,1%	210.241 46,9%	221.281 48,1%	243.790 50,5 %	263.460 52,3 %	282.554 54 %	309.432 56,7 %
<b>Crédit-bail</b>												
Tous Parts de marché	5.033 0,1 %	4.469 0,1 %	3.873 0,1 %	3.447 0,1%	2.730 0,0%	1.818 0,0%	851 0,0%	69 0,0%	0 0 %	0 0 %	0	0
Les défaillants* Parts des défaillances	4.968 1,0 %	4.441 0,9 %	3.867 0,8 %	3.327 0,8%	2621 0,6%	1757 0,4%	834 0,2%	60 0,0%	0 0 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %
<b>Crédit hypothécaire</b>												
Tous Parts de marché	1.913.034 28,6 %	2.044.353 29,9 %	2.142.470 29,8 %	2.210.350 29,4%	2.287.533 28,9%	2.368.993 29,0%	2.501.787 30,3%	2.689.587 23,7%	2.753.225 24,1 %	2.797.148 24,4 %	2.846.568 25,1 %	2.900.013 25,8 %
Les défaillants* Parts des défaillances	43.867 8,6 %	42.038 8,4 %	40.412 8,2 %	24.364 5,9%	25.107 6,0%	26.633 6,1%	27.678 6,2%	28.974 6,3%	30.509 6,3 %	32.340 6,4 %	34.005 6,5 %	33.709 6,2 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2004-2015

Calculs : Réseau Financité

**Tableau 6 – Nombre et part de crédits et crédits défaillants par type de prêteur et par type de crédit ; valeur et part des montants totaux des crédits et des arriérés par type de prêteur et par type de crédit (années : 2015 et 2014)**

Nombre de crédits	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	899.002 936.927	18.516 24.421	3.981.817 4.072.887	2.624.520 2.556.652
Prêteur : autre institution	891.567 785.029	163.415 190.389	2.394.418 2.469.282	275.493 289.916
Part d'établissements de crédit	50,2 % 54,4%	10,2 % 11,4 %	62,4 % 62,3 %	90,5 % 89,8 %
Part d'autres institutions	49,8 % 45,6 %	89,8 % 88,6 %	37,6 % 37,7 %	9,5 % 10,2 %
Nombre de crédits défaillants	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	90.066 92.991	4.993 5.843	132.785 118.919	23.345 23.644
Prêteur : autre institution	70.216 68.358	39.099 39.089	176.647 163.635	10.364 10.361
Part d'établissements de crédit	56,2 % 57,6 %	11,3 % 13 %	42,9 % 42,1 %	69,3 % 69,5 %
Part d'autres institutions	43,8 % 42,4 %	88,7 % 87 %	57,1 % 57,9 %	30,7 % 30,5 %
Montant total des crédits (en milliers)	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	17.551.423 17.957.509	65.453 123.113	11.625.132 10.955.265	230.155.083 222.163.499
Prêteur : autre institution	13.126.811 12.003.506	863.461 1.147.606	5.405.215 5.482.503	27.181.401 27.721.888
Part d'établissements de crédit	57,2 % 59,9 %	7,0 % 9,7 %	38,3 % 66,6 %	89,4 % 88,9 %
Part d'autres institutions	42,8 % 40,1 %	93,0 % 90,3 %	31,7 % 33,4 %	10,6 % 11,1 %
Arriéré total des crédits défaillants (en milliers)	Prêts à tempérament	Ventes à tempérament	Ouvertures de crédit	Crédits hypothécaires
Prêteur : établissement de crédit	768.024 797.056	10.510 12.571	226.204 215.563	1.090.828 1.039.087
Prêteur : autre institution	471.489 465.223	36.980 40.670	275.955 271.834	272.839 266.410
Part d'établissements de crédit	61,9 % 63,1 %	22,1 % 23,6 %	45,0 % 44,2 %	79,9 % 79,6 %
Part d'autres institutions	38,1 % 36,9 %	77,9 % 76,4 %	55,0 % 55,8 %	20,1 % 20,4 %

Source : BNB, Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2015  
Calculs : Réseau Financité